

L'attentat de la rue Saint-Nicaise

il a lieu le 24 décembre 1800, dans la rue Saint-Nicaise que deux carrosses empruntent pour emmener Napoléon et Joséphine à l'Opéra. Napoléon échappe par miracle à l'attentat qui fait tout de même 22 morts.

Napoléon désigne tout de suite les coupables : les Jacobins. Il fait condamner et déporter 133 opposants de gauche qu'il refusera de gracier par la suite. Le 14 nivôse an IX (4 janvier 1801), le Premier Consul Bonaparte et ses deux collègues Cambacérès et Lebrun exilent 130 Jacobins.

Une liste de 133 proscrits est établie. Quand la police de Fouché arrête Saint-Régeant et Carbon et établit que le complot de Nivôse est l'œuvre des Chouans, il est trop tard.

Le 11 janvier 1801, l'infortuné chimiste Chevalier, qui n'a pas fabriqué la « machine infernale », est exécuté sur ordre du Premier Consul. Le 18 janvier, le véritable auteur de la bombe, Carbon, est arrêté. Sous la torture, il donne les noms de ses complices, Limoëlan et Saint-Régeant. Ce dernier est arrêté par la police le 25 janvier. Saint-Régeant et Carbon sont condamnés à mort. En revanche, Limoëlan parvient à s'échapper et passe aux États-Unis.

Le pardon sera refusé aux Jacobins car leur exil est un moyen de décapiter l'opposition de gauche. Par précaution, ils ne sont pas condamnés pour leur participation supposée dans l'affaire de la rue Saint-Nicaise, mais au nom du salut public. Toutefois, la mesure suscite l'opposition du Tribunat, qui y est farouchement hostile, et du Corps Législatif, qui se montre peu enthousiaste.

